

# Avenir de l'ancienne maison communale et des serres de Ransart - Conséquences du projet de la Cité administrative

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur le Bourgmestre,

À la suite de l'annonce du projet de création d'une Cité administrative regroupant l'ensemble des services communaux à Charleroi, des questions légitimes se posent quant au devenir des bâtiments communaux situés dans les anciennes communes.

Je suis interpellé par des citoyens Ransartois spécifiquement concernant le bâtiment de la rue Appaumée à Ransart, récemment rénové dans le cadre du programme Renowatt.

- Que va devenir l'ancienne maison communale de Ransart une fois la Cité administrative opérationnelle ?
- Peut-on envisager le retour d'une antenne de police de proximité dans ce bâtiment, afin d'assurer davantage de sécurité et de proximité avec les citoyens de Ransart ?
- Peut-on espérer le retour de services administratifs (état civil, population...) pour faciliter les démarches des habitants ?
- Peut-on envisager l'implantation d'un service social à destination des Ransartois, dans un quartier qui en a grandement besoin ?

Par ailleurs, concernant les serres communales de Ransart, également situées rue Appaumée :

- Une enveloppe budgétaire aurait été prévue pour leur rénovation. Pouvez-vous confirmer cette information et préciser le montant ainsi que l'état d'avancement du projet ?
- Quels sont les projets de valorisation ou de reconversion envisagés pour ces serres, autrefois reconnues internationalement pour leur qualité et leur attractivité touristique ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses précises à ces différentes questions.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

## Réponse de DOGRU Mahmut, Echevin.e

Monsieur le Conseiller

Je vous remercie pour votre question, à laquelle je vais répondre point par point.

Concernant l'avenir de la MCA de Ransart, une réflexion globale est actuellement en cours au sein de la Ville afin de définir l'emplacement de chaque service après les déménagements vers la Cité Administrative, une fois celle-ci devenue fonctionnelle. À ce stade, je peux déjà vous indiquer que le personnel des services de la Voirie et de Nature en Ville, délocalisé pendant les travaux, réintégrera la MCA de Ransart une fois la rénovation terminée. Pour le reste, cela dépendra des conclusions de cette réflexion globale.

Toutefois, il n'est pas envisagé, à ce stade, de créer un nouveau service Population ni une antenne sociale. Les cinq districts sont déjà couverts, et, au vu des restrictions de personnel imposées à la Ville via le plan Oxygène, il n'est pas envisageable d'ouvrir de nouveaux services.

En ce qui concerne le poste de police, il n'est pas non plus envisagé d'ouvrir une nouvelle antenne à Ransart. Cependant, une antenne pourrait être ouverte dans la MCA de Gilly, une fois celle-ci rénovée et vidée suite aux déménagements vers la Cité Administrative.

Le poste de police du district Est restera quant à lui situé à Montignies-sur-Sambre, place Albert Ier.

Enfin, concernant l'avenir des serres, celles-ci vont être rénovées et conserveront ainsi leur destination initiale. Afin de permettre cette rénovation, un crédit de 1.080.000 € a été prévu au budget 2025.



# **Bad festival : attractivité et tranquillité des riverains - un équilibre à atteindre**

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur le Bourgmestre,

Le Bad Festival est de retour en cette fin mai. Il s'inscrit dans une dynamique que je tiens à saluer : celle de renforcer l'attractivité culturelle et événementielle de notre ville. Ce type d'événement contribue positivement à l'image de Charleroi et à sa revitalisation.

Cependant, plusieurs citoyens domiciliés à proximité immédiate du site m'ont interpellé à propos des nuisances rencontrées durant les festivités. Ceux-ci évoquent notamment :

- des dépassements d'horaires et des concerts à un volume sonore élevé ;
- un stationnement anarchique devant des garages privés ;
- des comportements inciviques (consommation d'alcool, discussions nocturnes sous les fenêtres) ;
- l'inaction ressentie des forces de police malgré des appels répétés ;
- des doutes sur l'hygiène de certains stands de restauration.

Une riveraine m'a confié avoir investi dans des châssis triple vitrage sans soutien public, dans l'espoir de retrouver un peu de quiétude, preuve du niveau de saturation atteint par certains habitants.

Je suis convaincu qu'un équilibre est possible entre la vitalité événementielle et le respect du cadre de vie des riverains. C'est dans cet esprit constructif que je souhaite vous poser les questions suivantes :

1. Quelles ont été les autorisations délivrées par la Ville pour l'organisation du Bad Festival et sous quelles conditions précises (horaires, limites de décibels, gestion du stationnement, hygiène des food trucks, etc.) ?
2. Quels moyens de contrôle ont été mis en place pour veiller au respect de ces conditions pendant le festival ?
3. Combien de plaintes, signalements ou appels ont été enregistrés par la Ville ou la police durant l'événement ?
4. Des sanctions ou mises en demeure ont-elles été émises à l'encontre des organisateurs ou de certains exploitants ?
5. La Ville prévoit-elle une évaluation post-événement avec les riverains pour écouter leurs préoccupations et ajuster les prochaines éditions ?
6. Enfin, des modifications sont-elles envisagées quant aux horaires, à la configuration du site ou aux dispositifs de médiation pour concilier festivités et tranquillité publique à l'avenir ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

**Réponse de FELON Maxime, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question.

Le Bad Festival, s'est tenu, cette année du 23 mai au 3 août 2025 et nous a fait la joie de reprendre un peu du service à l'occasion de l'Industrail le week-end du 29 août au 31 août.

Ce dernier rencontre un vif succès et existe depuis 2021, année de sa première édition.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique positive et permet de renforcer l'attractivité événementielle et culturelle de la Ville de Charleroi. Il conduit également à inscrire Charleroi sur la carte en termes de vitalité et de dynamisme dans les projets nouveaux et un peu « décalés ».

Il est cependant clair qu'aucune forme de nouveau dynamisme et qu'aucun évènement ne peut voir le jour sans rencontrer des difficultés éventuelles ou engendrer d'éventuelles doléances. Nous sommes disposés

à les attendre et prendrons tout le temps nécessaire à l'accompagnement d'un évènement et d'un projet qui requiert un temps certain dans l'établissement de son assise.

Nous vous rappelons, par la même occasion, que le projet a bénéficié de l'octroi d'un permis d'urbanisme en date du 08/07/2025.

Un encadrement strict a été mis en place afin d'assurer un équilibre entre animation et respect du cadre de vie. Concrètement, le festival a été autorisé pour une tenue les vendredis et samedis de 18h00 à 23h30 avec une diminution des décibels dès 22h00, les dimanches de 16h00 à 22h00, ainsi que les dimanches 8 juin et 20 juillet (veille de jour férié) de 16h00 à 23h30 avec réduction sonore à partir de 22h00.

Dès 2023, des contacts ont été établis entre les riverains et la Médiation de Quartier pour établir des rencontres entre les différentes parties incluant la Zone de Police.

Plusieurs points avaient été arrêtés et comprenaient, notamment, :

- L'amélioration des conditions d'accueil des clients au niveau du parking (ce qui a été réalisé).
- Une attention sur les niveaux sonores (placement d'appareil de mesure réalisé).

Ces conditions ont été formalisées dans l'autorisation délivrée à l'organisateur, qui a également été tenu d'informer les riverains via un toutes-boîtes précisant les dates, horaires et potentielles nuisances. Le respect de ces engagements conditionne la bonne tenue de l'événement. Aussi, en matière de suivi, la police locale et le service de médiation de quartier restent très attentifs aux plaintes formulées par les riverains. Sur ce point et selon nos dernières informations les dernières plaintes relatives au projet remontent au mois de mars et étaient, sans que cela n'en réduise l'importance, portée souvent par une personne plaignante.

Par ailleurs, plusieurs contrôles spécifiques ont été menés sur le terrain par la ZOHE, qui a établi un rapport complet sur le respect des conditions fixées. Ce rapport a été communiqué à l'organisateur, auquel il a été demandé de se conformer strictement aux obligations prévues.

La Ville reste attentive aux préoccupations exprimées par les riverains et veille à ce que les engagements pris par l'organisateur soient respectés tout au long de l'événement.

Je vous réitère l'engagement de la Ville à soutenir les initiatives évènementielles et/ou culturelles tout en veillant à ce qu'elles s'insèrent harmonieusement dans la vie quotidienne des citoyens.

L'équilibre entre dynamisme et tranquillité publique reste notre priorité partagée. Nous rappelons que les dispositions qui doivent être suivies par les organisateurs sont régies par un Règlement Général de Police explicite et que nous marquerons, toujours, le souhait d'assurer un suivi des demandes de tout type.

# Bilan du rassemblement des 5 Gilly d'Europe - retombées locales et perspectives de collaboration

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur le Bourgmestre,

Le week-end du 28 au 30 juin 2025, notre commune a eu l'honneur d'accueillir le rassemblement des « 5 Gilly d'Europe », à l'occasion du trentième anniversaire de ce « jumelage » si particulier. Ce moment de convivialité, riche en échanges culturels et humains, a permis de mettre en lumière le dynamisme associatif de Gilly ainsi que la vitalité de ce partenariat européen peu commun.

Au-delà de l'aspect festif, je souhaiterais interroger le Collège sur le bilan global de cet événement, tant en termes d'organisation que de retombées concrètes pour notre territoire.

- Combien de délégations ont-elles été accueillies ?
- Quel a été le coût pour la Ville, et quelles aides ou partenariats ont été mobilisés ?
- Quelle a été l'implication du tissu associatif local et des habitants ?

Mais surtout, je souhaiterais savoir si ce rendez-vous européen a été l'occasion de tisser des liens plus formels, notamment dans une logique de coopération économique, touristique ou culturelle structurée. En d'autres termes, des échanges ou partenariats ont-ils été amorcés entre nos Gillys respectifs au-delà des rencontres citoyennes – par exemple entre commerçants, écoles, institutions culturelles, ou même acteurs économiques ?

Dans un contexte où les communes sont invitées à penser leurs politiques à l'échelle européenne et à encourager les initiatives transfrontalières, ce type de jumelage peut être un levier porteur pour faire rayonner notre ville et soutenir son attractivité. Il me semble donc pertinent de s'assurer que ce bel élan d'amitié puisse également déboucher sur des coopérations plus structurelles.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Bien à vous,  
Benjamin Buyle

**Réponse de JANDRAIN Babette, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question.

Le week-end du 28 au 30 juin 2025, la Ville de Charleroi a fêté le trentième anniversaire du rassemblement des 5 Gilly d'Europe, un jumelage fondé sur des valeurs de fraternité, de solidarité et d'ouverture. Ce rendez-vous, à la fois festif et enrichissant, a permis de célébrer l'identité partagée entre nos différentes localités, tout en mettant en valeur le dynamisme associatif de notre commune de Gilly.

Ce sont cinq délégations — une de chaque Gilly — qui se sont réunies à Charleroi pour cette édition anniversaire. Au total, environ 120 participants ont pris part aux activités du week-end.

L'organisation de l'événement a représenté un coût modeste pour la Ville, réparti de la manière suivante :

- Cadeaux symboliques : 340,00 € ;
- Centre de table et livre d'or : 20,00 € ;
- Repas : 1 335,00 € ;
- Boissons : 550,00 €.

Ce rassemblement a pu être mis sur pied grâce au concours de plusieurs partenaires et services

communaux : l'Office du Tourisme qui a organisé des visites guidées du patrimoine local (PBA, Hôtel de Ville, Basilique Saint-Christophe, Campus Paul Pastur) et remis aux participants des sacs de présentation incluant brochures et goodies ; le service du Protocole, en charge de la coordination logistique et institutionnelle ; le SLT ; Charleroi Nature (décoration végétale) ; et les Gardiens de la Paix.

L'implication du Cercle International des Gilly (CIG) a été centrale dans la réussite de cette édition, fidèle à ses objectifs visant à resserrer les liens entre habitants et à valoriser notre cadre de vie. Celui-ci a mobilisé plusieurs acteurs du territoire comme les gilles, les Climbias ou encore les marcheurs de Gosselies. Pour leur coordination générale de l'événement, le CIG a reçu un subside de 6500€ ; subside approuvé en séance du Conseil Communal du 23/06/25 (objet 2025/6/77). Cette aide leur a permis de prendre en charge, notamment, la location et l'aménagement intérieur du chapiteau à Gilly et les frais de location de bus pour permettre le déplacement de la délégation durant le weekend.

Le dimanche a notamment été ouvert à la population, renforçant ainsi la dimension inclusive et citoyenne de l'événement.

Au-delà des rencontres citoyennes, ce rassemblement s'inscrit dans une dynamique continue de coopération entre les Gilly. Plusieurs collaborations concrètes ont déjà vu le jour et se poursuivent depuis des années :

- La fromagerie Delin de Gilly-lès-Cîteaux a pu s'implanter en Belgique et renforcer sa présence dans notre pays grâce à ces liens tissés lors des rassemblements ;
- Tous les deux ans, le Cercle d'histoire de chaque Gilly monte une exposition valorisant sa commune respective ;
- Depuis 30 ans, des échanges éducatifs se poursuivent entre le lycée François de Sales et Gilly en Suisse ;
- Des anciens joueurs de basket de Gilly entretiennent également des échanges réguliers avec leurs homologues de Gilly-lès-Cîteaux ;
- Les produits du terroir, tels que le vin suisse de Gilly ou le gruyère d'alpage, sont régulièrement mis en avant lors de nos événements carolos.

Ce trentième rassemblement n'a donc pas seulement célébré une belle histoire d'amitié : il a confirmé la solidité et la pérennité de liens déjà actifs depuis de nombreuses années. Les échanges entre écoles, institutions culturelles, associations sportives et acteurs économiques constituent un socle de coopération riche et en constante évolution.

Dans un contexte européen où les communes sont invitées à renforcer leur dimension transfrontalière, ce type de jumelage représente effectivement un levier stratégique. La Ville de Charleroi continuera donc à soutenir ce partenariat unique entre les Gilly, en veillant à ce qu'il reste vivant, utile, et tourné vers l'avenir.

# Charleroi Capitale européenne des terrils

## BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Notre ville, riche de ses nombreux terrils, témoigne d'un passé industriel fort et d'une identité singulière. Ces collines, vestiges de l'exploitation minière, représentent aujourd'hui un potentiel considérable pour le développement touristique, culturel, environnemental et économique de Charleroi.

À cet égard, l'exemple de la station de ski de Loisinord, à Nœux-les-Mines dans le Pas-de-Calais, illustre parfaitement comment un terril peut être réhabilité et transformé en un lieu de loisirs innovant. Ce site unique en Europe propose une piste de ski synthétique de 320 mètres de long, aménagée sur un terril de 129 mètres de haut. Ce projet a non seulement revitalisé un espace anciennement industriel, mais a aussi dynamisé l'économie locale en attirant les visiteurs et en soutenant les commerces de proximité.

Charleroi n'est pas étrangère à ce type d'initiatives audacieuses : on se souvient de Monsieur le Bourgmestre chaussant ses skis pour descendre l'un de nos terrils en hiver ! Si l'anecdote a pu faire sourire, elle illustre surtout, de manière très concrète, le potentiel de ces sites pour accueillir des activités récréatives originales et renforcer l'attractivité de notre territoire.

Dans cette optique, je vous pose les questions suivantes :

1. La Ville de Charleroi envisage-t-elle de promouvoir officiellement son statut de « capitale européenne des terrils », en valorisant ses terrils de manière cohérente et ambitieuse ?
2. Des projets sont-ils en cours ou prévus pour aménager certains terrils en sites récréatifs ou touristiques, à l'instar de Loisinord, afin de renforcer l'attractivité de notre ville et de dynamiser le commerce local ?
3. La Ville a-t-elle envisagé de lancer des partenariats public-privé pour soutenir ces projets, tant sur le plan financier qu'opérationnel ?
4. Quelles actions concrètes sont envisagées pour soutenir le commerce local à proximité des terrils, en favorisant des synergies durables entre ces espaces réhabilités et les acteurs économiques existants ?
5. Des collaborations sont-elles prévues avec la Maison du Tourisme du Pays de Charleroi pour promouvoir ces initiatives de valorisation des terrils auprès des visiteurs, dans une logique de stratégie touristique intégrée ?
6. La Ville prévoit-elle des publications, supports pédagogiques ou actions de communication spécifiques pour sensibiliser la population à la richesse et à l'histoire de ses terrils ?
7. Enfin, des initiatives sont-elles envisagées pour mettre en valeur notre passé industriel, en intégrant des éléments de mémoire et d'éducation dans les projets de valorisation des terrils ?

Je vous remercie de bien vouloir apporter des réponses détaillées à ces questions, afin que nous puissions évaluer les ambitions concrètes de la Ville en matière de valorisation de son patrimoine minier, de développement économique local et de rayonnement territorial.

Bien à vous,  
Benjamin Buyle

## Réponse de JANDRAIN Babette, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour cette question fort pertinente qui met en lumière l'importance stratégique de nos terrils dans le développement touristique et économique de notre ville.

Du Nord de la France jusqu'en Wallonie, les terrils, par centaines, témoignent du passé commun d'une zone transfrontalière s'étendant des Hauts-de-France au Hainaut et au-delà. Vestiges d'une histoire industrielle, les terrils ont acquis, au fil du temps, un statut complexe : tout à la fois lieux de loisirs, milieux naturels et sites patrimoniaux à préserver.

Au sein de cet arc minier transfrontalier, les terrils constituent la charpente paysagère de Charleroi avec

plus ou moins 30 terrils dits « signaux », appartenant à la Ville, à la Région wallonne ou à des propriétaires privés. Parmi les plus remarquables et emblématiques, notons, ceux du Site du Martinet – entité classée au Patrimoine wallon et significative d'une réelle dynamique citoyenne et d'un processus de reconversion durable - ou encore du Bois du Cazier, site dont la valeur universelle exceptionnelle a été reconnue par l'UNESCO en 2012, dans le cadre de l'inscription des Sites Miniers majeurs de Wallonie sur la liste du Patrimoine de l'Humanité. Notons encore, pour exemple, le « maillage » de la Chaîne des terrils de Dampremy, Marchienne-Docherie et Roux se situant sur le périmètre de la Porte Ouest.

Les terrils constituent donc un patrimoine unique et un atout majeur pour Charleroi. Votre référence à Loisinord est particulièrement éclairante et démontre le potentiel de transformation de ces sites emblématiques de notre passé industriel.

Permettez-moi de répondre point par point à vos interrogations :

#### 1. Concernant la promotion du statut de "capitale européenne des terrils"

Bien que Charleroi ne détienne pas officiellement ce titre, nous sommes pleinement conscients de la singularité et de la densité exceptionnelle de nos terrils. Plus de 30 terrils dits "signaux" jalonnent notre territoire, ce qui constitue une richesse paysagère remarquable. Cette reconnaissance mériterait effectivement d'être explorée dans le cadre d'une réflexion plus large sur notre stratégie de rayonnement territorial. Actuellement, nous participons activement, via la Maison du Tourisme, au projet Interreg VI "Destination Terrils II" (2024-2028), qui vise à promouvoir l'attractivité de 15 ensembles de terrils du bassin minier franco-wallon.

#### 2. Projets d'aménagement récréatifs et touristiques

Des initiatives concrètes sont déjà en cours. Le Terril du Martinet constitue un exemple emblématique de réhabilitation réussie, accueillant désormais un vignoble, des ruches, la ferme du Martinet et un projet de paysage productif avec plantation de miscanthus. Une signalétique complète y a été installée. Dans le cadre du projet européen, de nouvelles initiatives sont prévues sur le territoire : chasse Totemus, réalisation de podcasts, balades artistiques, packages touristiques, circuits points-nœuds pédestres. Je ne dois pas vous le rappeler, la Boucle noire rencontre déjà un franc succès auprès du public.

#### 3. Partenariats public-privé

La Ville n'exclut pas le recours à des partenariats public-privé pour accompagner certains projets de valorisation, dans le respect de nos engagements en matière de durabilité, d'inclusion et de préservation environnementale. Toute initiative devra faire l'objet d'une concertation préalable avec les parties prenantes locales et les citoyens. Le financement actuel des projets s'appuie sur les fonds européens, régionaux et une prise en charge de la Maison du Tourisme.

#### 4. Soutien au commerce local

Des chantiers participatifs et itinéraires touristiques visent à créer des dynamiques locales autour des terrils : circuit vélo-piéton, visites guidées, chasse au trésor et événements artistiques. Ces initiatives stimulent naturellement le flux touristique à proximité des commerces, créant des synergies économiques durables. La création de parcours attractifs et de circuits touristiques fait partie intégrante de notre stratégie de redynamisation urbaine.

#### 5. Collaboration avec la Maison du Tourisme

La Maison du Tourisme du Pays de Charleroi est partie prenante du partenariat Interreg et contribue activement à la promotion des terrils. Cette collaboration, déjà effective, sera renforcée dans le cadre de projets ciblés pour développer une stratégie touristique cohérente et intégrée autour de notre patrimoine industriel et naturel.

#### 6. Communication et sensibilisation

Le projet inclut une large palette d'outils de communication : podcasts, audioguides, chasses au trésor,

cartes et signalétique, brochures explicatives, formation de guides ambassadeurs bénévoles. Ces actions sont renforcées par une communication digitale (site web, réseaux sociaux) et des événements dans un esprit de découverte respectueuse et inclusive.

#### 7. Valorisation du passé industriel et éducation patrimoniale

La valorisation de notre mémoire industrielle fait partie intégrante de notre politique patrimoniale. Les futurs aménagements des terrils intégreront des dispositifs d'interprétation, de médiation et des installations artistiques évoquant l'histoire minière. Des actions de sensibilisation sont régulièrement menées : balades guidées, publications, projets scolaires.

Il est essentiel de souligner que cette valorisation se fait dans le respect de la biodiversité exceptionnelle que recèlent nos terrils. Ces sites abritent de nombreuses espèces protégées qui ont recolonisé ces espaces, constituant un patrimoine naturel unique qu'il convient de préserver.

En conclusion, les terrils de Charleroi ne sont plus perçus comme des stigmates du passé, mais comme des balcons naturels sur la ville, des vecteurs de renouveau et des atouts touristiques majeurs. Notre approche conjugue mémoire, innovation, environnement et durabilité, en lien étroit avec les citoyens, les associations et les acteurs économiques du territoire.

Je reste naturellement à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous remercie.

# Charleroi Magazine

## BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Charleroi Magazine est un outil important de communication vers les citoyens. À ce titre, je souhaite interroger le Collège sur sa gestion éditoriale et financière.

1. Quel est le budget annuel consacré à la conception, l'impression et la distribution du magazine ?
2. Comment sont sélectionnés les ménages qui reçoivent la version papier ?
3. Des réductions de fréquence ou des alternatives numériques ont-elles été envisagées pour limiter les coûts ?
4. Qui décide du contenu éditorial, et sur base de quels critères ?
5. Existe-t-il une évaluation de l'impact ou de la lecture du magazine par les citoyens ?
6. Une présentation des conseillers communaux est-elle prévue, comme c'était le cas dans certaines éditions antérieures ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Benjamin BUYLE

## Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre

Monsieur le Conseiller,

Vous avez raison de rappeler l'importance du Charleroi Magazine, qui reste un outil essentiel de communication entre la Ville et ses habitants.

1. Budget. Le coût par numéro s'élève à 15.923,09 € pour l'impression et 16.979,57 € pour la distribution, soit un total de 32.902,66 € par numéro. Comme la parution est de cinq numéros par an, cela représente un budget annuel d'environ 164.500 €.
  2. Diffusion. Le magazine est distribué en toutes-boîtes et parvient donc, théoriquement, à l'ensemble des habitants de l'entité.
  3. Fréquence et alternatives. Il paraît cinq fois par an, en lien avec les grands moments de la vie communale. À ce stade, il n'est pas envisagé d'en réduire la fréquence. Chaque numéro est également disponible en ligne dans le media center du site de la Ville : <https://www.charleroi.be/media-center/publications>
  4. Éditorial. Le contenu est élaboré par un comité de rédaction pluraliste, associant un représentant du Bourgmestre, de l'Échevin Éric Goffart, du porte-parole de la police et du service communication de la Ville. Les sujets retenus mettent en avant l'actualité, les projets majeurs, les événements et les informations d'intérêt public.
  5. Évaluation. À ce stade, aucune évaluation chiffrée de l'impact ou de la lecture n'a encore été réalisée. Néanmoins, cela doit être envisagé prochainement, dans le cadre d'une réflexion plus large sur l'ensemble de la communication institutionnelle de la Ville, afin d'améliorer nos processus et d'en mesurer l'efficacité.
  6. Présentation des élus. Le magazine ne présente pas l'ensemble des conseillers communaux. En revanche, lors de chaque nouvelle mandature, un numéro spécial présente les grandes lignes du projet de ville. Par ailleurs, l'ensemble des groupes politiques représentés au conseil communal disposent de la possibilité de s'exprimer dans le cadre de la tribune politique publiée dans chaque édition.
- Notre volonté est claire : maintenir un lien régulier et accessible avec l'ensemble des Carolos, via la version papier comme via sa déclinaison numérique.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Conseiller, mes plus cordiales salutations.

# **Des ptits trous, encore des ptits trous - Trottoirs et éclairage public dans la zone de la rue de la Régence et Boulevard Janson à Charleroi**

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur le Bourgmestre,

Interpellé par plusieurs riverains, concernant des problèmes constatés dans la zone rue de la Régence et Boulevard Janson à Charleroi.

D'une part, plusieurs "trous carottés" sont visibles au beau milieu du trottoir rue de la Régence, ce qui représente un réel danger pour les piétons, en particulier pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et les enfants, dont les petits pieds peuvent facilement se coincer ou trébucher.

D'autre part, des zones au pied de lampadaires ont été rebouchées, mais de façon peu harmonieuse : le revêtement utilisé est visiblement différent du reste du tarmac, ce qui nuit à l'esthétique générale et donne l'impression de finitions négligées.

À cela s'ajoute un problème d'éclairage public, notamment sur le boulevard Janson entre la rue de la Régence et la rue Neuve.

Dès lors, je souhaite poser les questions suivantes :

1. La Ville prévoit-elle de reboucher dans les meilleurs délais les trous carottés présents au milieu du trottoir, de manière sécurisée et durable ?
2. Des retouches esthétiques sont-elles envisagées pour harmoniser les zones rebouchées au pied des lampadaires avec le reste du revêtement ?
3. Une intervention est-elle prévue pour remettre en fonctionnement les lampes défectueuses dans le tronçon concerné ?
4. Plus globalement, quels contrôles de qualité sont réalisés après ce type de chantier pour garantir à la fois la sécurité et l'esthétique des aménagements réalisés dans l'espace public ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle













## **Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller communal,

En ce qui concerne le suivi des chantiers et le contrôle général de la qualité des matériaux et de la mise en œuvre de ceux-ci, les cahiers des charges suivent les prescriptions de Qualiroute, le cahier général des charges de la Région wallonne qui prévoit, de manière normée, l'ensemble des modalités d'exécution et de contrôle sur les chantiers.

Le suivi en est réalisé essentiellement par le Service Gestion des chantiers de la Division Voirie ou par un prestataire mandaté par la ville comme par exemple Igretec qui, précisément dans le cadre des travaux de Charleroi DC, a opéré en tant que Maître d'Ouvrage délégué.

Les services nous informent que la réfection des carottages est bien planifiée prochainement tout comme le fait qu'Ores a été mandaté pour examiner et résoudre les aspects relatifs à l'éclairage urbain.

# Directive NIS 2 - Quid de l'application à la Ville de Charleroi ?

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur le Bourgmestre,

Depuis le 18 octobre 2024, la Belgique doit se conformer à la directive européenne NISS2.

Cette directive renforce la cybersécurité au sein de l'UE en élargissant son périmètre et en imposant des mesures de sécurité plus strictes et en améliorant la coopération entre les États membres. Les entités concernées, y compris les administrations communales, doivent s'y conformer.

Rappelons-nous qu'en 2023 que le CPAS de Charleroi a été victime d'une cyberattaque qui a rendu plusieurs services indisponibles. Les équipes du CPAS ont dû « au pied levé » effectuer des tâches qui étaient initialement informatisées. Depuis lors, quelles mesures de protection et de récupération ont été mises en place pour limiter les conséquences sur les données et rétablir les services du CPAS ? Qu'en est-il au niveau de la Ville de Charleroi ?

La directive NIS2 encourage une meilleure coopération entre les administrations communales et les autorités nationales de cybersécurité. Cela inclut le partage d'informations et la coordination en cas de crise cybernétique.

Elle prévoit également des sanctions en cas de non-conformité.

Comment cette directive s'applique-t-elle concrètement au niveau de la Ville de Charleroi ? Quels sont les services impactés et qu'avez-vous fait afin de vous assurer que la Ville réponde bien à ses obligations ?

Bien à vous,

Benjamin Buyle

## Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre

Monsieur le Conseiller,

Vous avez raison de rappeler que les cyberattaques sont aujourd'hui un risque bien réel pour toutes les institutions publiques. L'attaque dont a été victime le CPAS de Charleroi en 2023 a eu des conséquences importantes sur plusieurs services et a servi de déclencheur pour renforcer nos dispositifs sans attendre la restauration complète des systèmes.

Concrètement, le CPAS a mis en place des audits de vulnérabilité, un plan de continuité d'activité, le renforcement des systèmes de sauvegarde sécurisés, ainsi qu'une amélioration de la capacité de réponse aux incidents. Il collabore également étroitement avec des acteurs spécialisés, notamment le Centre pour la Cybersécurité en Belgique. Ce processus est toujours en cours et tout est mis en œuvre, dans la mesure des moyens disponibles, pour se conformer aux exigences de la directive NIS2. Celle-ci ne se limite pas aux seuls équipements informatiques mais concerne aussi l'ensemble des dispositifs d'accès, de continuité et de sécurité des services, qu'ils soient numériques, techniques ou organisationnels. À ce jour, aucune évaluation formelle n'a encore été menée par le Centre pour la Cybersécurité Belge, mais les efforts se poursuivent avec rigueur, en incluant la sensibilisation et la formation progressive des agents selon leurs rôles et leur exposition aux risques numériques.

En ce qui concerne la Ville, même si notre administration communale n'est pas directement visée par la directive NIS2 – car nos activités ne relèvent pas des secteurs critiques listés par le texte – nous mettons déjà en place des mesures strictes en matière de cybersécurité : prévention des risques, protection renforcée de l'infrastructure, détection d'intrusions et capacité d'intervention rapide en cas d'incident. Par ailleurs, nous avons fait le choix d'aller au-delà de nos obligations légales et d'aligner autant que possible nos pratiques sur les recommandations de la directive NIS2, afin de garantir un niveau de sécurité équivalent.

Notre objectif est clair : protéger au maximum les données personnelles des Carolos et assurer la continuité des services, même en cas d'attaque. C'est un investissement lourd, mais absolument

indispensable à la confiance entre l'administration et les citoyens.

Je vous souhaite, Monsieur le Conseiller, une parfaite réception de ces éléments d'information.

# journées « fermes ouvertes »

## **BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur le Bourgmestre,

Le weekend des 28 et 29 juin 2025 se sont déroulées les Journées Fermes Ouvertes 2025, une initiative portée à l'échelle wallonne par l'Apaq-W et visant à rapprocher les citoyens du monde agricole. À cette occasion, des dizaines d'exploitations ont ouvert leurs portes au grand public pour faire découvrir leurs pratiques, leurs produits et leur engagement en faveur de l'alimentation locale et durable.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous informer sur les exploitations agricoles situées sur le territoire de Charleroi à cet événement.

- Combien de fermes carolorégiennes ont-elles pris part à cette édition 2025 ?
  - Dispose-t-on d'un bilan de fréquentation ou de retombées concrètes pour les exploitations locales ayant participé (visites, ventes, nouveaux contacts, retours des agriculteurs) ?
- Plus largement, je souhaiterais savoir quelles actions la Ville de Charleroi met en place pour promouvoir ses fermes et soutenir l'agriculture locale tout au long de l'année.
- Existe-t-il une stratégie de soutien à ces exploitants (communication, animations, circuits-courts, marchés locaux, visites scolaires) ?
  - Une collaboration plus structurée avec l'Apaq-W ou d'autres partenaires est-elle envisagée pour renforcer la visibilité des agriculteurs locaux et favoriser le lien avec les citoyens ?

Cet événement a démontré, une fois de plus, l'importance de préserver et valoriser les fermes actives sur notre territoire, tant pour leur rôle économique que pour leur ancrage social, éducatif et environnemental.

Il me semble dès lors utile que la Ville s'inscrive pleinement dans cette dynamique.

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

## **Réponse de JANDRAIN Babette, Echevin.e**

Monsieur le conseiller,

Je vous remercie pour votre question qui nous permet de mettre en lumière les quelques initiatives que prend la Ville de Charleroi pour soutenir une politique d'alimentation locale et durable.

Selon le rapport de l'APAQ-W, aucune exploitation agricole de Charleroi n'a participé aux journées « fermes ouvertes 2025 ».

Pour autant, la Ville de Charleroi soutient plusieurs initiatives sur son territoire. En voici quelques exemples :

- Le Hub Logistique Circuit-Court construit à Marchienne (AMS-SUD) et porté par IGRETEC et la Ceinture Alimentaire,
- Le soutien à des magasins comme Carolostore via des appels projets (aide à l'installation et à la communication),
- L'organisation de marché des producteurs sur le Campus (2 éditions ont eu lieu en mai et juin 2025) ou dans les quartiers (El'Martchî à Marcinelle)

En outre, le Plan Stratégique Transversal (PST) de la Ville de Charleroi comprend un projet visant à revoir les clauses environnementales des marchés publics alimentaires de la ville, afin de favoriser autant que possible les filières locales. Des contacts seront également pris avec l'APAQ-W pour connaître la meilleure manière de mobiliser les agriculteurs de notre commune, déjà bien occupés par ailleurs.

Finalement, nous rappelons que les principaux leviers pour le maintien, le développement, le bien-être de

nos agriculteurs et agricultrices et leur juste rémunération se trouvent aux niveaux régional et fédéral, notamment : la Politique Agricole Commune européenne et son application au niveau wallon, la formation de la future génération d'agriculteurs et agricultrices, les aides à l'investissement, l'accompagnement personnalisé, les aides à la recherche et développement, la régulation du foncier, l'adaptation des pratiques agricoles aux dérèglements climatiques, etc.

# **Terrain abandonné à Gilly - ancien VSAG**

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur l'Echevin,

Je suis sollicité concernant la situation préoccupante d'un terrain communal situé dans le quartier des Vallées à Gilly, anciennement salle de volley de la VSAG. Ce terrain, aujourd'hui à l'abandon, donne une image dégradée du quartier et suscite de nombreuses interrogations de la part des riverains.

Outre l'impression d'abandon général, l'état du trottoir jouxtant ce terrain laisse fortement à désirer : il est dégradé, peu praticable, voire dangereux pour les piétons et PMR.

Les habitants s'inquiètent aussi de l'absence de perspective claire quant à l'avenir de cet espace, d'autant plus que certains ont évoqué des problèmes de stabilité du terrain ayant un impact potentiel sur les murs de leurs habitations.

Il me semble dès lors légitime de poser plusieurs questions :

La Ville dispose-t-elle d'un état des lieux précis concernant ce terrain, notamment en ce qui concerne la stabilité du sol et les éventuels risques pour les propriétés voisines ? Des expertises ont-elles été menées ? Des mesures de sécurisation sont-elles prévues ?

En ce qui concerne le trottoir, un chantier de réfection est-il planifié à court terme ? Dans l'affirmative, à quelle échéance ?

Plus globalement, ce terrain fait-il l'objet d'un projet de réaffectation, de réaménagement ou de valorisation dans le cadre des politiques de redynamisation du quartier ? Si oui, pouvez-vous en préciser les grandes lignes et le calendrier envisagé ?

Je vous remercie pour votre retour.

Bien à vous,

Benjamin Buyle











## **Réponse de DOGRU Mahmut, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller,

Une intervention importante a été réalisée par les services communaux le 17 avril dernier afin de sécuriser tant l'accès au parking que la circulation piétonne sur le trottoir.

Nous demandons à nos services d'établir un rapport technique au sujet des interventions complémentaires à programmer le cas échéant.

Concernant la stabilité du terrain, le service n'a jamais été interpellé à ce sujet. Aucune étude n'est donc en cours à l'heure actuelle. Je vais néanmoins demander une visite sur place afin que nos services puissent évaluer la situation et, le cas échéant, lancer les études et actions nécessaires.

À l'avenir, ce terrain sera proposé à la vente. À ce stade, je ne peux pas encore vous communiquer de calendrier, car, comme je l'ai déjà indiqué, je souhaite que de nombreux biens inoccupés soient mis en vente. Cela représente un travail considérable pour nos services. Les dossiers sont donc nombreux et, comme pour les projets de voirie, nous ne pouvons malheureusement pas tout traiter en même temps.

# Circulation dangereuse de véhicules motorisés sur le RAVeL

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur le Bourgmestre,

Plusieurs habitants du quartier de Monceau-sur-Sambre, longeant le RAVeL reliant Fontaine-l'Évêque à Roux, via le parc de Monceau et la passerelle piétonne traversant la Sambre, m'ont interpellé au sujet de la circulation régulière et inquiétante de scooters et de motos-cross sur ce tronçon pourtant réservé aux modes doux. En outre certains véhicules à deux roues accèdent au RAVeL L109 via la rue Lucie Dejardin, à proximité de l'intersection avec la Rue Marie Mineur à Monceau-sur-Sambre.

Ces comportements dangereux ont été signalés à plusieurs reprises à la police locale via le formulaire en ligne. Je dispose des accusés de réception de ces signalements. Pourtant, plus d'un mois après l'envoi des premières plaintes, aucun retour n'a été adressé aux riverains, et aucune amélioration de la situation n'a été constatée.

Les véhicules motorisés circulent notamment entre 8h et 10h, après 15h, ainsi qu'en soirée entre 19h et minuit, mettant en danger les promeneurs, les enfants en bas âge et les personnes âgées. Il semble que plusieurs accès au RAVeL restent totalement ouverts, permettant à ces véhicules de l'emprunter sans entrave, parfois même pour contourner les contrôles policiers et rejoindre Jumet.

Dans ce contexte, je me permets de vous poser les questions suivantes :

1. La zone de police locale a-t-elle donné suite aux signalements des riverains ? Si oui, quelles actions concrètes ont été entreprises ou sont envisagées ?
2. Un recensement des plaintes concernant ce tronçon du RAVeL existe-t-il, et peut-il être communiqué ?
3. Des mesures d'aménagement (barrières, potelets, caméras, contrôles ciblés) sont-elles prévues pour empêcher l'accès aux véhicules motorisés ?
4. Une campagne de communication est-elle envisagée pour rappeler clairement l'interdiction de circulation des deux-roues motorisés sur ce tronçon du RAVeL ?

Je reste naturellement à votre disposition pour transmettre les éléments en ma possession et faciliter une éventuelle rencontre avec les riverains concernés.

Je vous remercie pour l'attention portée à cette problématique de sécurité publique.

Bien à vous,

Benjamin BUYLE

## Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Dans le cadre de la promotion des mobilités active et douce, il est essentiel que la circulation soit apaisée sur les Ravels pour la sécurité des usagers et usagères : promeneurs, cyclistes, cavaliers.... Je porte donc une attention particulière aux situations sensibles que vous relayez.

Les accès au RAVel sont équipés 2 potelets latéraux/New Jersey fixes et un potelet central à articulation pour l'entretien des espaces. Ceci permet d'alterner deux positions, soit levé (pas de passage de véhicule « large » mais aucun souci pour les piétons, vélos, Speedpedelec, cavaliers et engins de déplacement), soit couché (permet le passage d'un véhicule de service, de nettoyage ou d'intervention). Si les usagers et usagères venaient à créer un accès connexe, les différents retours de terrain permettent aux services de la Ville d'intervenir pour sécuriser lesdits nouveaux accès. Cette sécurisation passe par l'utilisation de bordures type New Jersey pour le blocage de la circulation des véhicules motorisés sur le Ravel et s'inscrit, notamment, dans la lutte contre les dépôts clandestins en bordure de talus ou d'allée ... Soulignons qu'un dispositif empêchant les scooters, motocyclettes aurait aussi pour effet de compliquer, voire d'empêcher, les accès aux cyclistes.

La Direction Opérationnelle Coordination Roulage de la Police nous informe ne pas avoir connaissance des doléances formulées concernant le RAVel 109. Par contre, des plaintes sont bien parvenues pour le RAVel L112 (6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE – du côté de la rue Fosse du Bois) et des services de patrouilles et le service Radar ont été orientés vers cet endroit. C'est dans le cadre de ces contrôles que les BIKERS du PSO empruntent régulièrement le RAVel dans un but évident de sécurisation et de contrôle des véhicules inadéquats ou comportements problématiques. Bien que réalisant des passages, il leur faut prendre les contrevenant.e.s en flagrant délit pour pouvoir interroger.

Par ailleurs, et vu parfois l'urgence de traitement, vous pouvez également relayer vos doléances auprès du service de Nature en Ville Interventions.pnv@Charleroi.be en ce qui concerne des piquets abaissés.

J'espère, Monsieur le Conseiller, vous avoir apporté les éléments de réponse.

# Les clubs sportifs carolos

## BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Echevin,

À l'approche de la rentrée sportive 2025, de nombreux parents et jeunes carolos souhaitent s'inscrire dans un club sportif pour la saison à venir. Afin de faciliter ces démarches, je sollicite les informations suivantes :

Pourriez-vous fournir une liste complète et actualisée des clubs sportifs actifs sur le territoire de Charleroi, incluant leurs coordonnées (adresse, téléphone, e-mail) et les disciplines proposées ? Cette liste serait précieuse pour les familles souhaitant inscrire leurs enfants dans une activité sportive.

Combien de personnes sont actuellement affiliées aux clubs sportifs carolos ?

Enfin, je souhaiterais également savoir si la Ville envisage de soutenir les clubs face à l'augmentation des loyers des infrastructures sportives communales prévues par la Majorité ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

## Réponse de CHAIBAI Karim, Echevin.e

La présente réponse distingue : d'une part, les informations générales couvrant l'ensemble des clubs actifs sur le territoire communal (annuaire en ligne) ; d'autre part, les données chiffrées limitées aux infrastructures sportives gérées par la Ville. Les infrastructures non gérées par la Ville ne sont pas intégrées dans les chiffres.

### Liste des clubs sportifs actifs

La liste des clubs est disponible sur le site de la Ville de Charleroi :

<https://www.charleroi.be/vivre/sport>

Ce répertoire est mis à jour chaque année et reprend les clubs qui ont accepté d'y figurer (RGPD). Il couvre l'ensemble du territoire carolo, y compris des clubs qui n'utilisent pas nécessairement les infrastructures gérées par la Ville. Pour chaque club, la page indique les coordonnées (adresse, téléphone, e-mail) et les disciplines proposées.

Pour les structures qui utilisent les infrastructures communales, des précisions (disciplines, tranches d'âge, créneaux) peuvent être obtenues auprès du Secrétariat des infrastructures sportives : 071 86 40 40 - [infrasportscharleroi@charleroi.be](mailto:infrasportscharleroi@charleroi.be).

À titre informatif (hors périmètre Ville) :

- Parc des Sports : <http://parcdessports.be> - [info@parcdessports.be](mailto:info@parcdessports.be) - 071 86 24 53
- RCA (piscines Hélios / Charleroi Les Bains) : <https://www.rca-charleroi.be/sports-piscines-presentation.php>

Fréquentation et nombre d'affiliés (périmètre Ville)

Les infrastructures communales sont surtout utilisées en journée par les écoles, et en soirée/week-end par les clubs et associations. On compte aujourd'hui un peu plus de 3 600 affiliés pour les clubs/associations fréquentant les complexes gérés par la Ville (chiffre consolidé à ce jour).

Les infrastructures gérées par d'autres entités (Parc des Sports, RCA) ne sont pas intégrées à ce décompte ; elles rassemblent toutefois, de leur côté, des milliers d'adhérents.

Disciplines que l'on peut pratiquer à Charleroi (dans chaque district, au sein des infrastructures communales)

Ces disciplines sont accessibles sur l'ensemble du territoire : chaque district dispose d'infrastructures communales et de clubs permettant de les pratiquer, selon les sites.

Athlétisme, arts martiaux, badminton, balle pelote, basket, boxe, course à pied, cyclisme, danse (dont pilates), échecs, escrime, escrime (sabre laser), fitness/renforcement musculaire, football américain, football en salle (futsal/mini-foot), gym douce, gymnastique, gym chinoise (ex. taï chi), handball, hapkido, judo, ju-jitsu, karaté, krav maga, kung-fu, MMA, multi-sports, natation et activités aquatiques (aquagym, etc.), roller, roller derby, self-défense, tae kwon do, tai chi quan, tennis de table, volley, wajutsu, yoga, sport adapté (boccia, cyclo-danse).

Terrains de football (périmètre Ville)

En plus des complexes couverts, la Ville dispose de 21 sites de terrains de football homologués répartis sur l'entité. Ces sites sont occupés toute l'année par des clubs et leurs équipes, qui rassemblent également des milliers d'adhérents.

# Parking P1 et parking Grand Palais

## **BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Madame L'Echevine,

Monsieur l'Echevin,

Je tiens à saluer les récents efforts entrepris pour améliorer l'accessibilité du Palais des Beaux-Arts de Charleroi (PBA), notamment via le réaménagement du parking P1 du Grand Palais, désormais doté d'un accès piéton facilité, d'un ascenseur fonctionnel et d'une signalétique plus visible.

Cependant, plusieurs usagers m'interpellent sur certains manquements persistants et sur l'absence de vision globale pour les infrastructures de stationnement dans ce quartier stratégique.

En effet :

- Le parking P1 reste en partie peu lisible et inconfortable, faute de marquage au sol clair et d'un revêtement macadam adapté.
- Le parking du Grand Palais, à proximité immédiate, souffre d'un état de vétusté avancé, peu digne de l'image que la Ville souhaite renvoyer à ses visiteurs et usagers.
- Aucun lien piéton direct ou couvert n'existe entre ces deux parkings, alors même qu'ils desservent des lieux de forte affluence culturelle et événementielle.

Dès lors, je souhaite vous poser les questions suivantes :

1. La Ville prévoit-elle la réfection du revêtement et du marquage au sol du parking P1, afin de parachever le travail entamé et d'améliorer l'expérience usager ?
2. Une rénovation du parking du Grand Palais est-elle inscrite à l'agenda ? Si oui, selon quel calendrier et quel budget ?
3. Une connexion physique ou visuelle entre les deux parkings (parcours balisé, passerelle couverte ou non, continuité piétonne) est-elle envisagée ? Si non, cette option pourrait-elle faire l'objet d'une étude ?
4. Enfin, la Ville envisage-t-elle une stratégie globale de gestion et de mise en réseau de ses parkings événementiels (signalétique harmonisée, mutualisation des flux, politique tarifaire coordonnée, guidage intelligent...) ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

## **Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre; GOFFART Eric, Echevin.e; MONARD Alicia, Echevin.e**

Madame la Conseillère communale,

Monsieur le Conseiller communal,

Les thématiques de vos questions se recoupent partiellement, de telle sorte qu'il convient d'y répondre conjointement.

Concernant les parkings dits « P1 » et « P2 », nous rappelons qu'ils ne sont pas propriété de la Ville. Ils appartiennent en pleine propriété à la société Banimmo en vertu d'une décision du Conseil communal du 27 mars 2023. Leur occupation à titre de parking se réalise en vertu d'une convention d'occupation à titre précaire qui a été approuvée par le Conseil communal en date du 28 août 2023. Ces espaces sont effectivement devenus des parkings très usités au quotidien notamment par les travailleurs du centre-ville. Tout aménagement éventuel doit donc s'envisager dans le cadre d'une discussion avec le propriétaire privé.

Concernant l'accès aux parkings et la stratégie en matière événementielle, nous renvoyons aux différentes communications réalisées récemment concernant notamment la stratégie en matière de stationnement,

de création et de régularisation de places de parking. Nous vous indiquons également qu'un projet de signalisation globale et dynamique est également en cours de conception et sa mise en œuvre sera prochainement concrétisée.

Concernant particulièrement les rampes liant le parking P1 et le parking P2, comme la rampe reliant le parking de la Géode et le Palais des Beaux-Arts et la rampe reliant la rue de l'Ancre et la Géode, une étude de stabilité et de sécurité a été demandée auprès d'un prestataire externe et est encore à l'étude. A la lumière des conclusions du rapport, un plan d'actions pour l'amélioration des infrastructures sera établi, en tenant compte des impacts financiers et opérationnels.

Je vous souhaite, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, une parfaite réception de ces éléments de réponse,

# Registre des étoiles

## **BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur le Bourgmestre,

Plusieurs membres du conseil communal ont récemment été interpellés par un courriel collectif de l'ASBL Au-delà des Nuages, qui accompagne les familles confrontées au deuil périnatal. Cette association propose la mise en place, dans les communes, d'un Registre des Étoiles.

Ce registre, déjà adopté par plusieurs villes en Wallonie et en Flandre, permettrait aux parents ayant perdu un enfant avant le seuil légal de reconnaissance (140 jours de grossesse) de faire inscrire symboliquement leur bébé auprès de leur commune.

Il s'agit d'un geste symbolique, sans valeur juridique, mais porteur de sens, de reconnaissance et de réconfort pour les familles concernées. Il contribue également à briser le tabou autour du deuil périnatal. L'ASBL propose un accompagnement complet pour la mise en œuvre du registre (modèles de certificats, formats, communication, etc.) et se tient à disposition pour toute présentation complémentaire.

Dans ce cadre, je souhaiterais poser les questions suivantes :

1. La Ville de Charleroi a-t-elle pris connaissance de cette proposition ?
2. Le Collège communal envisage-t-il d'y donner une suite favorable ?
3. Une discussion a-t-elle été engagée avec les services concernés ou avec l'ASBL Au-delà des Nuages ?
4. Si une mise en œuvre est envisagée, selon quel calendrier ? Et si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons ?

Cette démarche, bien que symbolique, me semble répondre à une attente réelle de nombreuses familles et pourrait constituer un geste fort de solidarité et d'humanité de la part de notre Ville.

Je vous remercie pour votre retour.

Bien à vous,  
Benjamin Buyle

## **Réponse de DOGRU Mahmut, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller,

Le Service de l'État civil de la Ville de Charleroi a effectivement pris connaissance de cette proposition et a dialogué à plusieurs reprises avec la responsable de l'ASBL.

À la suite de ces échanges, une analyse juridique a été sollicitée. Celle-ci a soulevé différentes questions, tant juridiques que morales (notamment sur le statut du fœtus ou le cadre légal), auxquelles nous devons apporter des réponses sensibles et nuancées, en adéquation avec les attentes des parents, avant de pouvoir avancer dans ce projet.

Nous sommes conscients qu'à l'heure actuelle, les textes légaux ne permettent pas de répondre pleinement à la souffrance des parents ayant perdu un enfant de manière prématurée. Toutefois, nous devons veiller à répondre à ces attentes sans risquer de créer un régime qui pourrait être perçu comme officiel, alors qu'il ne l'est pas. Comme vous le savez, c'est le Gouvernement fédéral qui est compétent en matière de seuils légaux de reconnaissance.

Dans cette optique, nous travaillons à la mise en place d'un « Grand Livre » (l'intitulé exact reste à définir), en évitant le terme de « registre », qui revêt une connotation trop officielle dans le cadre de l'État civil. Ce projet sera porté par la Ville, afin d'en garantir la pérennité et l'indépendance.

Les modalités d'inscription devront être précisées, notamment la gratuité du document et l'identification des personnes autorisées à demander une inscription, afin qu'aucune dimension commerciale ou

financière ne soit associée à la démarche.

Comme vous le soulignez à juste titre, le certificat délivré n'aura pas de valeur juridique, mais sa portée symbolique sera inestimable.

# Rue de l'Industrie à Mont-sur-Marchienne - mobilité, sécurité, salubrité et entretien abandonné

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Madame l'Echevine, Monsieur l'Echevin,

Je relaie ici les préoccupations de plusieurs habitants de la rue de l'Industrie à Mont-sur-Marchienne, qui subissent de plein fouet les effets de travaux de longue durée, de plus en plus mal vécus en raison de leur impact cumulé sur la mobilité, la sécurité et la salubrité publique.

Tout d'abord, en raison de ces chantiers, la rue de l'Industrie constitue le seul axe de sortie du quartier, générant un trafic anormalement dense, souvent excessivement rapide.

Certains riverains doivent effectuer des manœuvres dangereuses (notamment des demi-tours) pour quitter leur domicile, alors qu'auparavant, ils rejoignaient directement l'avenue Paul Pastur via la rue de Marchienne. Ils s'étonnent qu'aucun accident grave n'ait encore eu lieu.

À cette problématique de sécurité routière s'ajoute un problème d'entretien et de salubrité. Un petit terre-plein situé à hauteur du n°63 de la rue de l'Industrie, autrefois entretenu deux fois par an (taille des arbustes, enlèvement des mauvaises herbes, contrôle du lierre), est aujourd'hui laissé à l'abandon. Depuis le début des travaux, plus aucune intervention n'a eu lieu. Ce coin, aujourd'hui envahi de végétation, est devenu un véritable dépotoir et un lieu propice à la prolifération de rongeurs. Malgré un courrier adressé à l'administration, aucune action concrète n'a été menée, ce qui nourrit un sentiment d'abandon et d'incompréhension chez les citoyens. Pouvez-vous faire le nécessaire svp ?

Enfin, il convient de rappeler que le quartier est privé de toute alternative en transport en commun : aucun passage de bus n'est prévu pour compenser la réduction de mobilité occasionnée par les travaux. Et la perspective d'un "ring cyclable" ne suscite guère l'enthousiasme dans ce quartier escarpé.

Je vous pose donc les questions suivantes :

1. Quels travaux sont actuellement en cours dans le quartier, quelle est leur finalité exacte et quelle est leur durée prévisionnelle ?
2. La Ville a-t-elle mesuré les impacts de ces travaux sur la circulation locale, et compte-t-elle mettre en place des aménagements temporaires ou des dispositifs de ralentissement (casse-vitesse, signalisation renforcée, etc.) ?
3. La Ville prévoit-elle une remise en état du terre-plein situé près du n°63 (nettoyage, taille des arbustes, lutte contre les nuisibles) ? Si oui, dans quel délai ?
4. Enfin, des solutions de mobilité alternatives sont-elles envisagées pour ce quartier, en particulier un renforcement du réseau de bus durant les travaux ?

Il est essentiel que les riverains ne soient pas les victimes collatérales d'un chantier qu'ils subissent déjà de manière prolongée. La sécurité, la propreté et le respect du cadre de vie doivent rester des priorités, même - et surtout - en période de travaux.

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

**Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller,

L'impact sur la mobilité que vous mentionnez était en lien avec le travaux du ring vélo à la rue de Marchienne et la rue de zone. Si quelques interventions doivent encore se faire au niveau de la rue de Zone, les travaux au niveau de la rue de Marchienne vers l'avenue Pasture sont finis. Le trajet ordinaire des habitants a pu reprendre.

Concernant des entretiens non réalisés au niveau de la rue de l'Industrie, ce qui ne concerne pas le ring vélo, les habitants peuvent toujours relayer leurs plaintes à [Interventions.pnv@Charleroi.be](mailto:Interventions.pnv@Charleroi.be) pour un suivi des entretiens de la végétation.

J'espère vous avoir apporter des éléments de réponse,

# Vente de poulets sur les marchés de Charleroi Ville Basse: contradictions et opportunités

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur l'Echevin,

Il m'a été rapporté que la vente de poulets est interdite sur les marchés du mardi, jeudi et samedi à la Ville Basse, notamment en raison de la perméabilité du revêtement de la Place Verte. Cette question avait déjà été relayée par ma collègue, Laetitia DEHAN, l'année dernière mais la réponse n'était pas satisfaisante.

Je tiens à exprimer mon doute quant à cette justification, dans la mesure où d'autres événements avec vente et cuisson de viandes y sont régulièrement organisés, sans que le revêtement ne semble poser problème. Cette incohérence soulève des questions quant à l'application uniforme des règles.

Par ailleurs, le commerçant de poulets Maes, déjà présent sur le marché du dimanche à Charleroi, semble intéressé à s'installer sur le marché de la Ville Basse afin de diversifier et renforcer l'offre locale.

Je rappelle également que Charleroi est aujourd'hui parmi les rares villes belges où il est impossible d'acheter du poulet frais sur un marché public, ce qui pénalise à la fois les commerçants et les consommateurs.

Je souhaiterais obtenir des réponses précises sur les points suivants :

1. Pourquoi l'interdiction de vente de poulets persiste-t-elle alors que d'autres activités similaires sont tolérées ?
2. Quelles mesures concrètes peuvent être mises en œuvre pour permettre au vendeur Maes, ou à d'autres commerçants de reprendre leur activité à la Ville Basse ? (Comme c'était le cas Place de la Digue)
3. La Ville envisage-t-elle d'harmoniser sa politique sur ce point afin d'éviter des discriminations injustifiées et de soutenir le commerce ?

Je vous remercie pour vos éclaircissements.

Benjamin BUYLE

**Réponse de DOGRU Mahmut, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller,

L'interdiction actuelle de la vente de poulets rôtis sur le marché de la Ville Basse repose sur une préoccupation sanitaire et environnementale, liée principalement au risque de souillure du sol perméable. Cette règle a été édictée lors de la création de la Place.

Or, il est vrai qu'une certaine tolérance peut être observée lors d'événements ponctuels.

La différence de traitement s'explique par le fait que ces manifestations sont occasionnelles, tandis que le marché se tient trois fois par semaine, de manière récurrente. La fréquence et la régularité de l'activité y augmentent donc sensiblement les risques de dégradation et de salissures durables.

Je suis sensible à cette problématique, qui est un frein au développement du marché de la Ville Basse et j'ai demandé cette année un nouvel examen de la question, afin de permettre le retour des commerces de ce type sur cette place.

En effet, aujourd'hui, un food truck peut s'installer sur la Place Saint Fiacre dans le cadre du marché hebdomadaire, mais pas sur la Place Verte.

Je souhaite que celle-ci soit rendue accessible à l'ensemble des commerçants ambulants, mais avec des règles d'encadrement pour éviter une dégradation du sol.

Pour réaliser cet objectif, des mesures de conservation sont envisageables, telles que :

- Imposer la protection du sol sous l'étal, par exemple au moyen d'une bâche ou d'un dispositif équivalent empêchant les projections de graisse.
- Rendre obligatoire le nettoyage de l'emplacement par le commerçant ambulant à l'issue de son activité, si le sol est souillé malgré les protections mises en place. Je rappelle par ailleurs notre Règlement Général de Police à ce propos :

## CHAPITRE IV

### DE LA PROPRETÉ ET DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUES

#### Article 124 : Du nettoyage de la voirie après la tenue d'événements

Après la tenue de leur événement, les organisateurs s'engagent à restituer l'espace public dans un parfait état de propreté.

En cas de non-respect de cette obligation, la Commune s'accorde le droit de procéder au nettoyage aux frais des organisateurs.

#### Article 130 : Remise en état

Quiconque a, de quelque façon que ce soit, souillé ou laissé souiller la voie publique est tenu de veiller à ce que celle-ci soit, sans délai, remise en état de propreté.

A défaut, il y sera procédé d'office, aux frais, risques et périls de la personne ayant souillé la voie publique

## SECTION 3 Des obligations des commerces et des maraîchers

### Article 131 : Propreté aux abords du lieu d'exploitation

« §1. Sans préjudice des législations qui leurs sont spécifiquement applicables, les exploitants de friteries, commerces ambulants, fast-food, night shops, et autres vendeurs de marchandises à consommer sur place ou dans les environs immédiats veilleront à assurer la propreté du domaine public et du voisinage aux abords de leurs établissements.

Au terme de l'exploitation commerciale journalière, l'exploitant doit procéder au nettoyage de l'espace public.

Ils veilleront ainsi à évacuer tous les déchets et éliminer toutes les souillures résultant de leur activité commerciale..... «

Ces pistes pourraient constituer un équilibre entre la nécessaire préservation du site et la volonté de diversifier l'offre alimentaire proposée aux citoyens sur le marché.

Par ailleurs, dans l'extension du respect de ces règles, il est souhaitable qu'elles soient appliquées stricto sensu à tout événement organisé sur le territoire de la Ville.

En conclusion, par rapport à la Place Verte, le Service des Marchés poursuit actuellement l'analyse de ces options en concertation avec les instances concernées, pour une mise en place très prochaine.

J'espère avoir répondu à votre question.

# **Zone turquoise à Ransart et gestion du stationnement de longue durée lié à l'aéroport**

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Madame l'Échevine,

Je suis sollicité par des habitants de Ransart qui subissent une situation de saturation du stationnement liée à la proximité de l'aéroport de Charleroi. À chaque période de départ en vacances, et de plus en plus régulièrement, ce sont de nombreux véhicules qui viennent y stationner gratuitement pendant plusieurs jours, voire semaines. La rue René Delhaize et ses abords sont littéralement transformés en parking sauvage longue durée, au détriment des riverains.

D'après ces derniers, des réunions avaient été organisées à l'époque avec votre prédécesseur, M. Desgain, notamment à la suite d'un reportage diffusé dans l'émission On n'est pas des pigeons. À l'issue de ces rencontres, une zone turquoise avait été mise en œuvre dans les rues Joseph Wauters et Nicolaï, avec des effets dissuasifs manifestes. Une extension de cette mesure à la rue René Delhaize et à la place Delhaize avait été proposée. Or, il s'emblerait que cette extension n'a jamais été suivie d'effet par les services compétents.

Aujourd'hui, face à l'augmentation constante du trafic lié à l'aéroport - dont la capacité est appelée à doubler dans les prochaines années - la situation devient intenable pour les habitants. Ceux-ci souhaiteraient un élargissement de la zone de contrôle du stationnement.

Que comptez-vous faire en matière de stationnement afin de garantir un effet dissuasif global ? Comptez-vous étendre les zones turquoises. Le cas échéant, à quelles rues ?

Une concertation avec les habitants est-elle prévue pour réévaluer la situation en lien avec la montée en puissance de l'aéroport ?

Plus largement, la Ville de Charleroi prévoit-elle un plan de stationnement spécifique pour les quartiers résidentiels proches de Brussels South Charleroi Airport, afin d'éviter que les riverains ne fassent les frais de la croissance de cette outil économique majeur qui est l'aéroport.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

## **Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller,

Merci pour cette question.

La problématique du stationnement à Ransart aux alentours de la Place Delhaize a, en effet, été régulièrement soulevée lors de la précédente mandature.

Comme évoqué au Conseil Communal du mois de Mars, lors de la réponse à la question écrite de Monsieur le Conseiller Sukru Ozkaya, notre premier axe de travail était de solutionner ce parking ventouse qui engendrait de nombreuses nuisances pour les habitant.e.s.

En juin dernier, en validant les nouveaux règlements de stationnement, et les annexes, le Conseil Communal a approuvé un agrandissement de la zone turquoise sur Ransart.

Celle-ci est désormais étendue à :

- la rue Joseph Wauters,
- la Place Louis Delhaize,
- la Rue René Delhaize,
- le Sentier Delhaize.

Les zones turquoises ont été matérialisées le 13 août par le Service Signalisation de la Ville - que je remercie au passage pour son efficacité.

Leur contrôle par la RCA n'est effectif qu'à partir de ce 1er septembre (date officielle d'entrée en vigueur des nouvelles règles de stationnement, approuvées en juin), mais les riverain.e.s ont déjà ressenti une

différence sur ces dernières semaines de vacances scolaires.

Un dialogue et un lien de confiance semblent s'établir avec les Carolos, qui se sentent entendu.e.s et n'hésitent pas à venir vers nous. De ce fait, nous avons très régulièrement des retours du terrain et des contacts avec les riverain.e.s.

Le système de stationnement se veut évolutif et il n'est pas exclu que ces zones s'étendent si, à l'avenir, les mesures prises ici ne suffisent pas et s'il convient de protéger d'autres habitant.e.s de ces voitures-ventouses de voyageur.euse.s.

En espérant vous avoir apporté les éléments de réponse,